



Université  
**BORDEAUX  
MONTAIGNE**

Direction de la scolarité

Ref : CFVU2022/ 22-1203

**CFVU DU 15 DECEMBRE 2022**

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE ET L'ESTBA RELATIVE A LA LICENCE MENTION ARTS DU SPECTACLE, PARCOURS THÉÂTRE.**

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 15 décembre 2022 réunie sous la présidence de Madame Marie Mellac,**

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

**Etant préalablement exposé que :**

*La convention est conclue pour l'année universitaire 2022/2023.*

- **APPROUVE (le cas échéant à l'unanimité de ses membres) LA CONVENTION ENTRE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE ET L'ESTBA RELATIVE A LA LICENCE MENTION ARTS DU SPECTACLE, PARCOURS THÉÂTRE.**

- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 16/12/2022.*

Nombre de membres présents	<b>14</b>
Nombre de membres représentés	<b>9</b>
Nombre d'abstentions	<b>0</b>
Nombre de suffrages exprimés	<b>23</b>
Nombre de votes pour	<b>23</b>
Nombre de votes contre	<b>0</b>

Le Président de l'Université Bordeaux  
Montaigne,

*Signé*

Lionel LARRÉ.